

Société de commissariat aux comptes
3 rue du Docteur Charles-Gabriel PRAVAZ
69110 SAINT-FOY-LES-LYON

Centres sociaux des Minguettes
Association loi 1901

5 rue Aristide Bruant
69200 VENISSIEUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'attention des adhérents des centres sociaux des Minguettes,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association des centres sociaux des Minguettes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels au chapitre « Changements comptables ».

IV. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes particulièrement attachés à vérifier :

- La concordance des subventions d'exploitation, concours publics et autres contributions financières accordées à l'association avec les éléments contractuels et le rattachement au bon exercice.
- L'estimation des prestations de services de la Caisse d'Allocations Familiales.

V. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

VI. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte Foy Les Lyon, le 7 mai 2026

Grégory ROJKOFF

✓ Certifié par  yousign

Le Commissaire aux comptes

2S AUDIT

Grégory ROJKOFF

BILAN

Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024
	Brut	Amort	Net	Total
FRAIS D'ETABLISSEMENT (1)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 575.21	10 575.21		
FRAIS DE DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES	10 575.21	10 575.21		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	151 916.92	135 851.04	16 065.88	16 179.69
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS	11 193.88	5 979.34	5 214.54	6 907.72
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	140 723.04	129 871.70	10 851.34	9 271.97
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 056.00		3 056.00	3 056.00
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 056.00		3 056.00	3 056.00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (2)	165 548.13	146 426.25	19 121.88	19 235.69
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES D'EXPLOITATION	493 350.21	2 315.69	491 034.52	363 876.50
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	10 624.52	2 315.69	8 308.83	12 605.80
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	481 918.78		481 918.78	349 594.52
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	806.91		806.91	1 676.18
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS				
DISPONIBILITES	447 082.43		447 082.43	748 158.86
TOTAL ACTIF CIRCULANT (3)	940 432.64	2 315.69	938 116.95	1 112 035.36
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (4)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (5)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (6)				
TOTAL GENERAL	1 105 980.77	148 741.94	957 238.83	1 131 271.05

BILAN

Passif	31/12/2025 Montant	31.12.2024 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES	132 127.45	132 127.45
REPORT A NOUVEAU	640 015.42	633 061.04
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-130 053.33	6 954.38
SITUATION NETTE (1)	642 089.54	772 142.87
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)		
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	642 089.54	772 142.87
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)		
PROVISIONS POUR RISQUES		12 007.00
PROVISIONS POUR CHARGES	54 247.12	56 408.65
TOTAL PROVISIONS (4)	54 247.12	68 415.65
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		1 178.78
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	69 726.14	80 383.83
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	157 075.94	169 481.30
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	6 119.62	12 121.79
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	27 980.47	27 546.83
TOTAL DETTES (5)	260 902.17	290 712.53
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	957 238.83	1 131 271.05

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Toutes les écritures

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	7 970.70		1 194.97
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	1 068 470.72		1 042 438.39
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		1 068 470.72	1 042 438.39
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	882 707.29		889 318.08
VERSEMT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			17 271.27
DONS MANUELS			17 271.27
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES	31 575.00		19 025.00
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		914 282.29	925 614.35
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV.	14 168.53		51 565.16
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES			
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			4 896.90
AUTRES PRODUITS	5 041.64		4 999.40
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		2 009 933.88	2 030 709.17
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	476 659.98		510 911.52
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	95 635.59		79 728.54
SALAIRES	1 203 424.80		1 093 660.03
COTISATIONS SOCIALES	363 216.36		329 921.58
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	7 909.84		6 999.33
DOTATIONS AUX PROVISIONS			12 007.00
VALEURS COMPTABLES DES IMMO. INCORP. ET CORPORELLES CEDEES			
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	2 333.05		2 048.04
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		2 149 179.62	2 035 276.04
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		-139 245.74	-4 566.87

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	10 992.41		13 934.23
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		10 992.41	13 934.23
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		10 992.41	13 934.23
RESULTAT COURANT avant impôts (1-2+3-4)		-128 253.33	9 367.36
PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)			726.02
CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)			360.00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)			366.02

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)	1 800.00		2 779.00
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		2 020 926.29	2 045 369.42
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		2 150 979.62	2 038 415.04
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE			6 954.38
SOLDE DEBITEUR = PERTE		130 053.33	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE	213 430.02		245 376.07
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		213 430.02	245 376.07
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	137 542.36		136 996.71
PRESTATION EN NATURE	75 887.66		108 379.36
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		213 430.02	245 376.07

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges			Répartition par nature de ressources		
TOTAL (871)		0.00	871 Prestations en nature		
861	Mises à disposition gratuite de biens		871100	PRESTATION EN NATURE CAF	75 887.66
861300	MISE A DISPOSITION DES LOCAUX	137 542.36	871500	PRESTATION EN NATURE VILLE	137 542.36
TOTAL (861)		137 542.36	TOTAL (862)		213 430.02
862	Prestations				
862100	PERSONNEL MIS A DISPOSITION	75 887.66			
Total charges contributions volontaires		213 430.02	Total produits contributions volontaires		213 430.02



Sommaire – ANNEXES au BILAN 2025

Les immobilisations.....	4
Les charges constatées d’avance	5
Les créances et les dettes	6
Les fonds propres.....	7
Les subventions d’investissement	7
Les provisions	8
Les fonds dédiés.....	8
Les produits constatés d’avance.....	9
Les produits à recevoir	9
Le comparatif des résultats.....	9
Les subventions d’exploitation et prestations de services CAF du Rhône	10
Subventions d’exploitation et prestations de service par financeur	11
Le résultat exceptionnel.....	12
Les cotisations.....	12
Les charges supplétives : état des mises à disposition.....	12
L’effectif moyen.....	14
Fiscalité.....	14
Rémunération des dirigeants	14
Honoraires du commissaire aux comptes.....	14

Ces comptes concernent une association conforme à la loi du 1er juillet 1901.

C'est une association de proximité gérée par des habitants engagés avec le concours de professionnels autour de 5 missions complémentaires :

- Développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire
- Accueillir et écouter les usagers, habitants, familles, groupes et associations
- Organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs
- Développer la participation et la prise de responsabilité des usagers et des bénévoles
- Développer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés

L'activité des Centres Sociaux des Minguettes se décline en plusieurs secteurs (petite enfance, enfance, jeunesse et adultes - familles).

Pour mener à bien ses missions l'association fait appel à des salariés et des bénévoles.

Les revenus des Centres Sociaux des Minguettes proviennent essentiellement des prestations de services CAF, des subventions publiques et des participations des usagers.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01.01.2025 au 31.12.2025

FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Faits significatifs

L'année 2025 s'inscrit dans une dynamique de stabilisation et d'adaptation. Depuis le 15 avril 2024, la direction est assurée de manière pérenne, permettant un pilotage plus fluide des deux structures et un accompagnement renforcé des équipes.

Les crèches ont toutefois été confrontées à une baisse temporaire du nombre de berceaux disponibles, liée à la difficulté de recruter des professionnels qualifiés. Cette situation a impacté la capacité d'accueil malgré les efforts engagés pour attirer et fidéliser les équipes.

Les effets de l'organisation provisoire de la crèche Roger Vaillant se poursuivent : l'installation dans des locaux temporaires a conduit la PMI à exiger la présence de deux salariés supplémentaires sur la crèche Graine d'Eugénie, afin de garantir la sécurité et la qualité d'accueil.

Enfin, un réaménagement de l'accueil a été réalisé, accompagné d'investissements destinés à remplacer du matériel devenu obsolète. Ces améliorations visent à offrir un environnement plus fonctionnel, sécurisé et agréable pour les enfants, les familles et les professionnels.

Ces événements ont eu des impacts opérationnels et financiers qui se reflètent dans les comptes de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborées et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général et en conformité avec le plan comptable CAF.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 et ANC 2023-03 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Durée et mode usuels d'amortissement (correspond généralement à la durée d'utilisation du bien)

Immobilisations	Durée	Mode
Logiciels informatiques	1 an	Linéaire
Agencements et aménagements des constructions	10 ans	Linéaire
Matériel d'activité	2 à 5 ans	Linéaire
Matériel et outillage industriel	2 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Linéaire
Mobilier	2 à 8 ans	Linéaire

La durée d'usage est utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article 214-13 du PCG.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une analyse individuelle du risque de non-recouvrement et sont dépréciées par voie de provision pour en tenir compte.

Contributions volontaires en nature

Elles comprennent :

- la mise à disposition de personnel,
- la mise à disposition de locaux,
- les biens et services fournis gratuitement.

Elles sont valorisées à partir des documents transmis par les financeurs (CAF du Rhône, Ville de Vénissieux) et comptabilisées conformément aux normes 2018-06 et 2025.

CHANGEMENTS COMPTABLES

L'application du règlement ANC 2023-03 a conduit à enregistrer des changements de méthodes comptable, avec impact sur différents postes. Le détail significatif de l'application prospective de cette nouvelle réglementation figure ci-dessous.

- Suppression des transferts de charges.
 - o Les remboursements des frais de personnel (Indemnité journalière Sécurité Sociale, prévoyance, remboursement formations) sont comptabilisés au crédit des charges du personnel.
 - o Les refacturations de personnel ou de frais sont comptabilisés en ventes de prestations de services.
 - o Les remboursements d'assurance sont comptabilisés en autres produits.
- Formation du personnel.
 - o En 2025, comptabilisation sur la ligne « Charges sociales » du compte de résultat.
 - o En 2024, comptabilisation sur la ligne « Autres achats et charges externes » du compte de résultat.

Postes	Année 2025	Année 2024
Transfert de charges		
- Remboursement des frais de personnel	13 498	31 206
Formation du personnel	12 791	25 712

NOTES SUR LE BILAN

Les immobilisations

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations				
Immobilisations incorporelles	10 575.21	0.00	0.00	10 575.21
Immobilisations corporelles	144 943.68	6 973.24	0.00	151 916.92
Immobilisations financières	3 056.00	0.00	0.00	3 056.00
Total	158 574.89	6 973.24	0.00	165 548.13

Toutes nos acquisitions corporelles concernent le remplacement de matériel vétuste. Les immobilisations financières concernent des cautions versées pour la location d'un minibus.

L'intégralité de nos acquisitions a été autofinancée.

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Amortissements				
Immobilisations incorporelles	10 575.21	0.00	0.00	10 575.21
Immobilisations corporelles	128 763.99	7 087.05	0.00	135 851.04
Total	139 339.20	7 087.05	0.00	146 426.25

Investissements 2025 :

- Une Colonne à bulles (valeur d'achat : 676 €)
- Un Vidéo projecteur (Valeur d'achat : 596.64 €)
- Huit ordinateurs portables pour la salle informatique (Valeur unitaire 682.80 €)

Les charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	2025	2024
Alter info maintenance		698
Toutain achats livres		140
Alter info	704	
Free		
Ionos	16	
feuilles de saison		102
Marina Poncet		650
Ricoh	87	86
Sacem		
SPRE		
TOTAL	807	1676

Les charges à payer

Charges à payer	2025
Dettes fournisseurs	48 478
Dettes fiscales et sociales	79 881
Autres dettes	
TOTAL	128 359

Les créances et les dettes

Etat des échéances des créances et des dettes				
	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
CREANCES				
Créances de l'actif immobilisé :				
Prêts au personnel				
Dépôts et cautionnement	3 056	3 056		
Créances de l'actif circulant :				
Créances usagers	10 625	8 309	2 316	
Créances financeurs :				
- CAF du Rhône	445 706	445 706		
- Métropole Lyonnaise	13 320	13 320		
- AURACS / CARSAT	10 000	10 000		
- Etat - contrat aidé & Fonjep	3 554	3 554		
- Autres financeurs	3 901	3 901		
Autres créances				
- Personnel - CSE	3 402	3 402		
- Indemnité journalières CHORUM	819	819		
- Charges sociales IJ CPAM	499	499		
Produits à recevoir	718	718		
Charges constatées d'avance	807	807		
TOTAL	496 406	494 090	2 316	
DETTES				
Dettes financières				
Emprunts auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Autres dettes :				
Dettes fournisseurs	69 726	69 726		
Dettes fiscales et sociales	157 076	157 076		
Autres dettes	148	148		
- Charges à payer	4 258	4 258		
- Projet JAPON	1 714	1 714		
Produits constatés d'avance	27 980	27 980		
TOTAL	260 902	260 902		

Les fonds propres

Tableau de variation des fonds propres					
Libellé	Solde au début de l'exercice	Affectation résultat	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
- Trésorerie	117 127				117 127
- Autres réserves	15 000				15 000
Report à nouveau	633 061	6 954			640 015
Excédent ou déficit de l'exercice	6 954	-6 954		130 053	-130 053
Situation nette	772 142			130 053	642 089
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	772 142			130 053	642 089

Les subventions d'investissement

Subventions d'investissement				
Libellés	Solde à l'ouverture de l'exercice	Augmentation exercice	Diminution exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement :				
- Etat				
- Région				
- Métropole				
- Ville				
- CAF du Rhône				
Sous-total				
Quotes-parts virées au résultat :				
- Etat				
- Région				
- Métropole				
- Ville				
- CAF du Rhône				
Sous-total				
TOTAL				

Aucune subvention d'investissement n'a été perçue au cours de l'exercice 2025.

Les provisions

Tableau des provisions				
	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour risques et charges :				
- Provision pour risques prud'homaux	12 007		12 007	
- Provision retraite	56 409		2 162	54 247
Provisions pour dépréciation des stocks				
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers :				
- Comptes d'usagers	1 493	823		2 316
- Autres tiers				
Provisions pour dépréciation des comptes financiers				
TOTAL	69 909	823	14 169	56 563

Les fonds dédiés

Tableau de variation des fonds dédiés						
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Reports	Utilisation au cours de l'exercice	Transferts	Fonds restants à engager en fin d'exercice	Dont fonds dédiés à des projets sans dépenses au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation						
- Projet :					0	
LAEP					0	
Contributions financières d'autres organismes						
- Projet : xxx					0	
TOTAL	0	0	0	0	0	0

Aucun fonds dédié n'est constaté au cours de l'exercice 2025.

Les produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	2025	2024
CAF CLAS Atelier expression	5 557	5 557
CAF CLAS Entraide	7 409	7 409
CAF CLAS LAP	7 409	7 409
CAF CLAS Pass lycée	1 851	1 852
Adhésion	1 798	1 600
Participations usagers	3 955	3 718
TOTAL	27 980	27 547

Les produits à recevoir

Produits à recevoir	2025
Transition Pro (nov & déc 2025)	718
TOTAL	718

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le comparatif des résultats

Exercice	2025	2024	2023
Résultat d'exploitation	-139 246	-4 567	99 180
Résultat financier	10 992	13 934	10 129
Résultat exceptionnel		366	3 492
Impôts sur les sociétés	1 800	2 779	1 949
Excédent ou déficit	-130 053	6 954	110 852

Les subventions d'exploitation et prestations de services CAF du Rhône

Tableau des subventions d'exploitation par nature et des prestations de services				
Libellés	Montant comptabilisé en 2025	Montant comptabilisé en 2024	Variation	
			Montant	%
Subventions de fonctionnement :				
- versées par la ville	240 399	240 399	0	0,00%
- versées par la CAF du Rhône	317 471	314 328	3 143	1,00%
Sous total	557 869	554 727	3 142	0,57%
Subventions affectées à un projet :				
- versées par l'Etat	113 890	124 400	-10 510	-8,45%
- versées par la région				
- versées par la métropole	34 000	35 000	-1 000	-2,86%
- versées par la ville	39 650	37 800	1 850	4,89%
- versées par la CAF du Rhône	86 197	86 291	-94	-0,11%
- versées par la MSA				
- versées par l'AURACS / CARSAT	10 000	10 000		
- versées par Alliade Habitat	1 575	2 025	-450	-22,22%
- versées par Grand Lyon Habitat	5 000	5 000		
- versées par CABV CO EDUCATION	25 000	12 000	13 000	108,33%
Sous total	315 312	312 516	2 796	0,89%
Subventions non affectées :				
- versées par l'Etat				
- versées par la région				
- versées par la métropole	41 100	41 100		
- versées par la ville				
- versées par la CAF du Rhône				
Sous total	41 100	41 100		
TOTAL (I)	914 281	908 343	5 938	0,65%
Prestations CAF du Rhône :				
- Accueil de loisir	31 612	37 238	-5 626	-15,11%
- Animation collective famille	55 300	54 041	1 259	2,33%
- Animation vie sociale	165 292	161 529	3 763	2,33%
- Bonus territoires	181 022	123 390	57 632	46,71%
- Contrat local accompagnement à la scolarité	37 049	37 209	-160	-0,43%
- Etablissement accueil des jeunes enfants	491 720	495 024	-3 304	-0,67%
- Jeunes	22 179	22 179	-1	0,00%
- Lieux d'accueil enfants parents	4 501	4 048	453	11,19%
- Contrôle CAF EAJE	-29 950		-29 950	
TOTAL (II)	958 724	934 658	24 066	2,57%
TOTAL GENERAL (I)+(II)	1 873 005	1 843 001	30 004	1,63%

Subventions d'exploitation et prestations de service par financeur

Tableau des subventions d'exploitation et PS par financeur				
Libellés	2025	2024	Variation	
			Montant	%
Subventions de l'Etat				
- affectées à un projet	113 890	124 400	-10 510	-8.45%
- non affectée				
Sous total	113 890	124 400	-10 510	-8.45%
Subventions de la MSA				
- affectées à un projet				
- non affectée				
Sous total				
Subventions de la Métropole				
- affectées à un projet	34 000	35 000	-1 000	-2.86%
- non affectée	41 100	41 100		
Sous total	75 100	76 100	-1 000	-1.31%
Subventions de la ville				
- affectées à un projet	39 650	37 800	1 850	4.89%
- non affectée	240 399	240 399		
Sous total	280 049	278 199	1 850	0.66%
Subventions de la CAF du Rhône				
- affectées à un projet	879 628	875 559	4 069	0.46%
- non affectée	482 763	459 718	23 045	5.01%
Sous total	1 362 391	1 335 277	27 114	2.03%
Subventions de l'AURACS				
- affectées à un projet	10 000	10 000		
- non affectée				
Sous total	10 000	10 000		
Subventions d'Alliade Habitat				
- affectées à un projet	1 575	2 025	-450	-22.22%
- non affectée				
Sous total	1 575	2 025	-450	-22.22%
Subventions du Grand Lyon Habitat + CABV Co éducation				
- affectées à un projet	30 000	17 000	13 000	76.47%
- non affectée				
Sous total	30 000	17 000	13 000	76.47%
TOTAL	1 873 005	1 843 001	30 004	1.63%

Le résultat exceptionnel

Aucun produit ni aucune charge exceptionnelle n'a été constaté au cours de l'exercice 2025.

Composantes du résultat exceptionnel	2025	2024
Charges		
Pénalités et Amendes Agence France Presse		360
Régularisation de comptes fournisseurs		
Régularisation de comptes personnel		
Erreurs caisse		
Remise chèques CESU perdus		
Sous total		360
Produits		
Régularisation Caisse		74
Quote part subvention d'investissement		
Doublon AURACS rgt frais formation 2020		468
Régularisation de comptes clients		184
Régularisation de comptes fournisseurs		
Régularisation de comptes personnel		
Remboursement chèque CESU perdus		
Sous total		726
TOTAL		366

Les cotisations

Les cotisations enregistrées en compte de résultat sont sans contrepartie : elles n'ouvrent droit qu'à l'adhésion à l'association et à la participation à l'Assemblée Générale. Elles ne donnent accès à aucun service spécifique et ne constituent donc pas des produits liés à l'activité.

Elles sont comptabilisées selon le principe de la comptabilité d'engagement, **au moment de l'appel de cotisation**, indépendamment de leur date d'encaissement.

Le montant de l'adhésion familiale est fixé à **5 €** depuis le **1er septembre 2023**.

Les charges supplétives : état des mises à disposition

Les charges supplétives correspondent aux avantages en nature reçus par l'association sous forme de mises à disposition gratuites. Elles sont comptabilisées en charges et en produits pour un montant identique, conformément aux règles du plan comptable des associations.

Pour l'exercice 2025, ces mises à disposition représentent un total de **213 430 €**, contre **245 376 €** en 2024.

Mises à disposition	2025	2024
Personnel de la CAF du Rhône	75 888	108 379
Locaux de la ville de Vénissieux	137 542	136 997
Frais de fonctionnement des locaux ville		
TOTAL	213 430	245 376

Toutes les mises à disposition sont comptabilisées au débit des comptes 86 et au crédit des comptes 87.

AUTRES INFORMATIONS

L'effectif moyen

L'effectif moyen temps plein à la clôture de l'exercice est de 42.50 ETP (10% homme) et 1 équivalent temps plein sont mis à disposition par la CAF du Rhône.

Fiscalité

L'association tient compte de l'instruction du 15 septembre 1998, ce qui entraîne qu'elle n'est pas soumise à fiscalité.

Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés sur la partie assujettie de ses produits financiers.

Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction cadre n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à mentionner une rémunération individuelle.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant sur le compte de résultat de l'exercice s'élève à 8000 euros.